

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.06.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

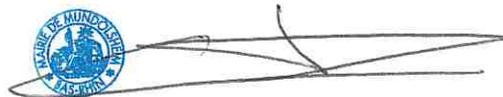
Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2025

Publié sur le site internet de la commune le 3 juillet 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



4. Affaires foncières : Cession de la parcelle 197 en section 25

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Madame le Maire informe le conseil municipal que la vente porte sur un terrain situé rue de l'industrie. L'emprise foncière concernée correspond à la parcelle section 25 n°197 au lieudit « Kaltesch », d'une superficie de 7,20 ares.

Ce terrain relève du domaine privé de la commune.

La parcelle considérée ne reçoit pas la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L.322-3 du Code de l'expropriation, car elle n'est pas encore située en zone constructible.

Le dit bien a été acquis par la commune dans le cadre d'une procédure de bien sans maître.

Il a fait l'objet d'une estimation de sa valeur vénale par les services de la Direction de l'Immobilier de l'État, rendue le 17 janvier 2023 (voir pièce jointe).

Cette estimation fixe la valeur du bien à Trente-deux mille euros hors taxes (32 000 € HT), avec une marge d'appréciation de 10 %.

La parcelle cadastrée section 25 n°197, est nécessaire afin de permettre la création d'une nouvelle Gendarmerie sur une emprise foncière totale de 146,31 ares.

Madame le Maire de Mundolsheim propose de procéder à la vente de cette parcelle à Ophéa, bailleur social et maître d'ouvrage en charge de la construction de la nouvelle gendarmerie à Mundolsheim.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section 25 n°197 d'une superficie de 7,20 ares au prix de 35 200 €, au bailleur social Ophéa - Eurométropole Habitat Strasbourg, lorsque la procédure de bien sans maître sera arrivée à son terme. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférant.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 voix Pour

3 contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuracion de vote)

Mundolsheim, le 3 juillet 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI